

de citer, et je ne me suis exprimé qu'en chiffres ronds—devrait être consigné au hansard, afin que le peuple canadien sache comment on manipula ces deux comptes et quel rôle ils ont joué dans toute cette affaire. Je fais allusion au tableau et à une partie du texte, à la page 2 du rapport de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole 1937-1938. Avec la permission de la Chambre, je désirerais le consigner au hansard.

M. L'ORATEUR: L'honorable député doit obtenir le consentement unanime de la Chambre.

L'hon. M. GARDINER: Convenu.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député consigne-t-il au hansard le rapport tout entier?

M. PERLEY: Non; rien que la page 2, qui contient l'état de compte.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député désire que le tableau seulement soit inséré dans le hansard.

M. L'ORATEUR: L'honorable député peut le faire si la Chambre y consent.

L'hon. M. CRERAR: Je n'y ai aucune objection.

M. PERLEY: Voici le rapport et le tableau:

Cette affaire compléta la mise sur le marché du "vieux blé" acquis par la Commission. Il n'est pas sans intérêt de noter que, depuis l'entrée en fonctions de cette dernière, au mois d'août 1935, jusqu'au 31 juillet 1938, elle a vendu en tout 355,927,206 boisseaux de froment, dont 150,740,226 représentaient les livraisons des producteurs à la commission de 1935 et 205,186,980 boisseaux, le "vieux blé" acquis de la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited.

Le résultat net de ces opérations, au 31 juillet 1938, se résume ainsi:

Bénéfice sur le blé repris à la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited aux cours du marché le 2 décembre 1935. \$24,809,988 42  
Moins:

Somme nécessaire au remboursement des avances du gouvernement fédéral à la Commission en prévision de la perte estimative (calculée d'après les cours du marché le 2 décembre 1935) résultant du blé repris à la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited.. \$15,856,645 35

Bénéfice net... \$ 8,953,343 07

Moins:

Déficit des affaires de la commission:

Moisson de 1935. \$11,858,104 18

Moisson de 1936. 49,574 88

11,907,679 06

Perte nette au 31 juillet 1938.. \$ 2,954,335 99

En 1936 et 1937, conformément à un décret du conseil, la commission n'a pas fonctionné. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, elle ne devait entrer en scène que si le prix tombait au-dessous de 90c. Heureusement, le cours ne s'est pas effondré à ce point en 1936 et 1937.

Le ministre a indiqué les pertes qu'a fait subir à l'Etat le commerce du blé. Dans un discours au board of trade de Regina, sauf erreur, il a affirmé que la cause véritable des difficultés que nous éprouvons à l'égard de la vente tient à certaines circonstances existant en Europe, et qu'il est à craindre que nous ayons à revenir à l'état de choses en existence de 1914 à 1918. J'en conviens. Nous savons que l'état des affaires européennes a influé en un certain sens sur les marchés du monde. Divers pays européens ont imposé des restrictions et subventionné leurs producteurs, rendant ainsi difficile à nos exportateurs l'accès à leurs marchés. Le ministre a déclaré alors, avec raison, que les opérations auxquelles s'est livré le gouvernement canadien à l'égard du blé ne nous ont pas coûté une somme exagérée. Jusqu'alors, il a coûté fort peu. On a beaucoup parlé des opérations de la Commission du blé en ce qui concerne la récolte de 1938, et on a évalué à 48 millions de dollars la perte définitive. A plusieurs reprises, je me suis élevé contre cette déclaration, estimant que la perte définitive sera loin d'atteindre cette somme. La perte eût certainement été beaucoup moindre si la commission avait suivi, au début de l'année, la ligne de conduite qui s'imposait. Les événements me semblent devoir prendre la même tournure qu'en 1936. Dans ces conditions, la commission réaliserait un bénéfice. Si elle détenait 130 millions de boisseaux aujourd'hui, elle pourrait facilement, pour peu qu'elle suive, en matière de vente, une ligne de conduite bien conçue, solder ses opérations par un bénéfice. Au cours de la présente session, j'ai demandé au ministre du Commerce (M. Euler) de déposer les rapports de la Commission du blé sur ses opérations. Nous les avons eus l'an dernier. Je regrette que le ministre n'ait pas jugé à propos de nous communiquer, cette année, ces rapports, qui nous renseigneraient sur la situation actuelle de la commission.

L'hon. M. EULER: Mon honorable ami affirme-t-il qu'il les a eus à la session de l'an dernier?

M. PERLEY: Le service des documents parlementaires les tenaient à la disposition des députés.

L'hon. M. EULER: Nous ne faisons pas le commerce du blé l'an dernier.

M. PERLEY: Nous avons des rapports indiquant la situation de la commission jusqu'au 20 août 1938.